

Je m'investis dans le développement économique

Le développement durable, un partenaire économique

Par Jean-Guy Gougeon

**« Le développement durable
n'est pas l'ennemi du
développement économique,
il en est un partenaire important ! »
- Daniel Jouis et Stéphanie Prévost**

Le développement durable n'est pas l'ennemi du développement économique, il en est un partenaire important, assurent Stéphanie Prévost et Daniel Jouis. La première est directrice de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, le second est président du conseil d'administration.

Créée par la Ville de Sept-Îles à la fin des années soixante-dix, la Corporation a comme mission de sensibiliser et éduquer la population à l'importance du développement durable, à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources. Elle a comme vision de rayonner localement, de se démarquer par la conception, l'animation et l'organisation d'activités qui transmettent aux citoyens un sentiment de compétence face aux bonnes pratiques environnementales. L'organisme septilien fut la première corporation para municipale sans but lucratif pour l'environnement à voir le jour au Québec. Ce qui explique que les gens d'ici sont davantage sensibilisés aux valeurs environnementales que dans nombre d'autres communautés au Québec.

« Nous ne sommes ni pour, ni contre un projet industriel, quel qu'il soit » précise Daniel Jouis. « Nous interpellons les promoteurs, nous échangeons avec eux, nous les référons au besoin à des instances compétentes en matière d'environnement, de développement durable. Et les entreprises sont aujourd'hui ouvertes à ces préoccupations environnementales ».

Cette préoccupation s'est d'abord traduite dans les faits au début des années quatre-vingt, lors de l'affaissement des marchés du fer qui a entraîné notamment la fermeture de la mine de Schefferville. Une entreprise minière a versé une compensation d'un million de dollars dans la création d'un fonds qui a donné naissance au Fonds régional d'exploration minière (FREM) de la Côte-Nord.

Plus tard, de grandes entreprises se sont impliquées dans la plantation d'arbres auprès de plusieurs institutions d'enseignement de Sept-Îles, dans le cadre de campagnes de sensibilisation à la protection de l'environnement.

« Notre rôle dans le développement économique consiste à sensibiliser les entreprises et les promoteurs, à discuter avec eux. Nous intervenons dans la phase préliminaire du projet afin que, si nécessaire, des correctifs soient apportés avant l'étape de la décision » d'indiquer la directrice générale et son président. La Corporation n'est cependant pas un organisme de pression mais plutôt de sensibilisation, soucieuse d'assurer la pérennité de l'environnement.

La Côte-Nord est depuis longtemps reconnue comme une région de ressources, à savoir que son développement économique sera toujours intimement lié aux ressources naturelles de son sol et de son sous-sol. Mais il est primordial que cette croissance se réalise en communion avec l'environnement et non à ses dépens.

Qu'il s'agisse du développement d'une mine d'apatite, de tout autre projet minier ou d'une autre phase de l'aluminerie, toutes ces initiatives doivent prendre en compte les préoccupations environnementales du milieu. « C'est le rôle de la Corporation de protection de l'environnement d'éveiller les promoteurs à cette réalité », assure Stéphanie Prévost.

Le Corporation entretient aussi des liens avec le Port de Sept-Îles, qui a investi de fortes sommes dans son développement depuis quelques années et nourrit un nouveau projet de 230 millions \$ en 2011. « Bien que le Port relève de la juridiction fédérale en matière d'environnement, nous comptons sur une bonne écoute en ce qui a trait aux préoccupations des gens d'ici », de dire Daniel Jouis, lui-même membre du conseil d'administration du Port de Sept-Îles.

Implication positive

Depuis sa création, il y a plus de trente ans, la Corporation s'est impliquée dans les grands dossiers qui ont jalonné l'histoire de Sept-Îles : le quai de la Relance, la construction de l'aluminerie Alouette, le projet de la centrale hydroélectrique (SM-3) sur la rivière Ste-Marguerite. « Nous avons formulé des recommandations qui ont été prises en considération », rappelle la septilienne Claudette Villeneuve, première directrice générale de la Corporation.

**Gervais Gagné, conseiller de la ville délégué à la
Corporation de protection de l'environnement.**

**Stéphanie Prévost et Daniel Jouis, respectivement directrice générale et président
du conseil d'administration de la Corporation de protection de l'environnement.**

